

Un budget d'austérité qui découle de l'obligation faite par le traité européen TSCG de réduire le déficit « structurel »

L'éducation nationale est frappée de plein fouet par l'austérité et la territorialisation

Pour la confédération Force Ouvrière, le projet de loi de finances 2014 est un budget d'austérité qui découle de l'obligation faite par le traité européen TSCG de réduire le déficit « structurel » : 15 milliards d'euros d'économies de dépenses sont programmées. Plus de 13 000 postes statutaires sont détruits dans la Fonction publique de l'Etat et l'annonce de 10 000 emplois créés correspond pour l'essentiel à des emplois contractuels ou précaires.

Pour toute la Fonction publique c'est l'austérité salariale : gel du point d'indice pour la 4^{ème} année consécutive, mesures catégorielles réduites à des aumônes desquelles il faut soustraire encore la pseudo « revalorisation » de la catégorie C (4,63 € mensuels pour la moitié des collègues et 46 € mensuels au mieux pour le bas des échelles 3 et 4).

Pour l'éducation nationale :

aucun poste en plus devant les élèves des LP, lycées et collèges !

Les 1000 ETP (équivalents temps plein) en plus pour le second degré public iront aux ESPE. Le ministère a même prévu 123 emplois en moins dans les collèges, 198 en moins dans les LP, 345 en moins dans les lycées, 66 en moins dans les classes post bac, alors que les effectifs augmentent encore à la rentrée prochaine. Depuis 2003, les établissements scolaires ont perdu 3090 personnels administratifs, aucune création n'est prévue.

La seule chose qui augmente, c'est la précarité

Le projet de budget prévoit 48 300 assistants d'éducation, 16 000 emplois d'avenir professeur rémunérés 402 € pour 12 heures de travail par semaine, 53 600 contrats aidés dans le premier et le second degré.

La territorialisation de « l'allocation des moyens » instaure l'inégalité comme mode d'attribution

Le ministère annonce que dans les écoles, « les moyens d'enseignement supplémentaires créés à la rentrée 2014 représenteront 2 355 ETP (équivalents temps plein) » dont 800 abonderont la mesure « plus de maîtres que de classes ». 25% de ces emplois nouveaux seront distribués à l'éducation prioritaire.

Pour le projet de budget, « le système d'allocation des moyens sera affiné tout en poursuivant un effort budgétaire spécifique pour les établissements en éducation prioritaire : **il s'agira de différencier les moyens en fonction des spécificités territoriales, sociales et scolaires de chacun des établissements selon le projet d'école ou le contrat d'objectifs** ».

Qu'il s'agisse des salaires des fonctionnaires, de la nature des postes des personnels ou des moyens alloués aux établissements scolaires et aux services, le budget du ministre Peillon est à la fois un budget d'austérité et un budget qui commence à mettre en oeuvre l'école territoriale c'est à dire une école où l'égalité du droit à l'instruction s'effacera progressivement face aux impératifs budgétaires sous couvert de théorie pédagogique à géométrie variable.